

BILLS DU GOUVERNEMENT—AYANT PASSE—*Con.*

## LOI DES COMMISSAIRES DU PORT DE QUÉBEC.

Hon. Hazen—Dépose bill (n° 31) modifiant la loi des commissaires du port de Québec—881; réduction à trois membres nommés comme ceux de Montréal—881.

1re lect.—882.

Hon. Hazen—Propose 2e lect.—1038; réduire de 9 à 3 nombre de commissaires du port—1038; assimiler aux commissaires de Montréal—1039; requêtes fréquentes chambre de Commerce de Québec—1040; finances de la commission—1039; mouvement du port—1041; réduction favorable à Montréal—1042.

Sir W. Laurier—Divergences d'opinion à Québec—1042; nominations faites par nouveau gouvernement—1042; substitutions opérées—1042; nouveaux titulaires pas consultés—1042; avis nouvelle commission devrait être demandé—1042.

Hon. Hazen—Bill présenté avant ajournement de Noël, pas de protestation—1043; nouveaux titulaires consultés par hon. Pelletier—1043; satisfaits—1043.

Hon. Pelletier—Projet de loi réflète opinion Québec—1043; gouvernement a supprimé commissaires enclins à politique—1044; nouveaux nommés ont été avertis que loi serait changée, M. J. E. Letellier et Belleau, nommés, libéraux—1045.

2e lecture—1045.

En comité—1045.

Article 1er—1045.

Sir W. Laurier—Dans bill Montréal, honoraires fixés par la loi—1045; ici par décret en conseil—1045.

Hon. Pelletier—Informé que bill analogue à celui de Montréal—1045.

Rapporté—1045.

Hon. Hazen—Propose 3e lecture—1741.

Sir W. Laurier—Aucune bonne raison donnée pour changement—1741; différences Montréal et Québec comme ports—1742; rémunération pas indiquée—1742.

Hon. Hazen—Aucune protestation à Québec contre restriction commission—1742; rémunération sera en rapport du travail—1743.

Hon. Pelletier—Sir W. Laurier a toujours refusé de se rendre au désir de Québec pour réduction commission—1744; commissaires supprimés trop occupés à leurs propres affaires—1745.

3e lecture—1745.

Sanctionnée—4949.

## LOI DE LA COMMISSION DU PORT DE WINNIPEG ET SAINT-BONIFACE.

Hon. Hazen—Dépose bill (n° 138) constituant commission du port de Winnipeg et Saint-Boniface—

1re lecture—

2e lecture—6118.

En comité—6118.

BILLS DU GOUVERNEMENT—AYANT PASSE—*Con.*LOI DE LA COMMISSION DU PORT DE WINNIPEG ET SAINT-BONIFACE—*Con.*

Hon. Rogers—Trafic grandissant depuis écluses Saint-André—6118.

M. McKenzie—Tendances est aux ports libres—6118; au lieu de cela taxes sur marchandises entrant—6118; mieux vaut s'adresser au ministère des Travaux publics pour construire quais—6120; et rendre navigation aussi libre que possible—6120.

M. Bradbury—Véritable port de rivière Rouge à Selkirk—6121.

Hon. Oliver—Limiter autorité commission par conseil des villes intéressées—6122.

Hon. Hazen—Bill copié sur loi commission du port de Hamilton—6126.

Rapporté—6128.

Sanctionnée—6971.

## LOI CREAT LA COMMISSION DE BIOLOGIE DU CANADA.

Hon. Hazen—Dépose bill (n° 118) créant commission de biologie du Canada—4125; faciliter recherches biologiques—4125; pas de rétribution—4126; deux membres nommés par ministère et membres nommés par université—4126.

1re lecture—4126.

2e lecture—4648.

En comité—4648.

Hon. Hazen—Membres conseil recevront seulement dépenses—4648; ministère nommera deux membres du conseil—4648.

M. Sinclair—Nécessaire nommer praticien compétent consacrant tout son temps—4650.

Hon. Hazen—Assistance stations biologiques—4650; aide donnée au ministère par commission des phares—4652.

Rapporté, 3e lecture, adopté—4652.

Hon. Hazen—Présente amendement du Sénat—5819; supprimant désignation des universités dans bill—5819; ministre choisira représentants—5819; adopté—5819.

Sanctionnée—6971.

## LOI DE LA COMMISSION DU TRANSCONTINENTAL (AMENDEMENT).

Hon. Cochrane—Dépose bill (n° 76) pour modifier loi des commissaires du Transcontinental—1601; pour diminuer nombre commissaires de quatre à un—1601.

1re lecture—1601.

2e lecture, en comité—1904.

Sir W. Laurier—Demande renseignements—1904; pour justifier réduction à un de nombre des commissaires—1905.

Hon. Cochrane—Conditions de démission des commissaires—1905.

M. Kyte—Interprétation du terme "bon plaisir"—1905.

Hon. Pugsley—Indemnité d'usage quand charge abolie—1906.